



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 48290

Texte de la question

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national organise la suppression progressive de l'appel sous les drapeaux, en maintenant jusqu'au 31 décembre 2002 l'obligation du service national pour les jeunes gens nés avant le 1er janvier 1979. Néanmoins, en l'état des informations disponibles, la date de la dernière incorporation des appelés dépendra essentiellement de la montée en puissance du recrutement des professionnels par les armées. M. Dominique Paillé demande à M. le ministre de la défense de lui préciser l'état exact des effectifs des armées et les perspectives de recrutement.

Texte de la réponse

La loi de programmation militaire 1997-2002, votée en 1996, organise le passage progressif d'une armée mixte, au sein de laquelle les appelés occupent une place importante, vers une armée professionnelle composée de militaires de carrière et sous contrat, de volontaires et de personnel civil. A mi-parcours de son exécution, la professionnalisation s'effectue dans des conditions satisfaisantes qui permettent de considérer que les objectifs fixés pour 2002 seront atteints. S'agissant des militaires de carrière, la professionnalisation se traduit par une diminution globale des effectifs de cadres, légère en ce qui concerne les officiers mais beaucoup plus importante pour les sous-officiers. Cette dernière se déroule de façon optimale : en février 2000, elle était déjà réalisée pour plus de la moitié (8 685 sur 15 532). Ces évolutions sont sans répercussions majeures sur les politiques de recrutement, à l'exception notable de la montée en puissance du corps de soutien de la gendarmerie, réalisée déjà presque aux deux tiers. La professionnalisation se solde, en revanche, par une augmentation très importante du nombre de militaires du rang engagés volontaires qui va plus que doubler, passant de 44 552 en 1996 à 92 527 en 2002. L'adaptation des effectifs se déroule de façon tout à fait conforme à la programmation. Le cap de la réalisation de la moitié des besoins a été franchi en automne 1999 tout en respectant un taux de sélection de trois pour un, garant de la bonne qualité de la ressource. La montée en puissance des volontaires s'opère également dans de bonnes conditions. Après l'ouverture anticipée de 800 postes fin 1998 dans la gendarmerie, le recrutement n'a véritablement commencé qu'en 1999. A ce jour, 11 251 postes sont ouverts sur 27 547 volontaires prévus au 31 décembre 2002. Au 1er juin 2000, 9 947 volontaires sont présents dans les armées. L'évolution des effectifs et les perspectives de recrutements (y compris les effectifs prévus hors programmation militaire) sont précisées dans le tableau suivant : (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48290

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3874

Réponse publiée le : 4 septembre 2000, page 5134